

# Prévention des pertes lors d'un tremblement de terre



## Prévention des pertes lors d'un tremblement de terre – Après la catastrophe

Maintenant que les secousses ont cessé, il est temps de remettre votre entreprise sur les rails et de reprendre vos activités le plus rapidement possible. On estime que 25 % des PME ne se remettent jamais d'une catastrophe importante. Pour en savoir plus sur la façon de vous préparer à une interruption de vos activités, veuillez lire nos conseils sur le plan d'intervention en prévision d'une catastrophe et sur la planification d'urgence.

À ce stade, le plan de continuité des activités, le plan d'intervention et le plan de reprise après sinistre de votre entreprise sont des outils essentiels. Vos journées pourraient être mouvementées et il est possible que vous soyez déplacé, alors ces plans

prédéterminés vous aideront à vous remettre rapidement sur pied. Il est important d'adapter votre réaction à la gravité du tremblement de terre et à ses répercussions sur votre entreprise.

### Évaluez les dégâts

Avant d'élaborer un plan, vous devez savoir quels éléments de votre entreprise ont été touchés. Vous devrez peut-être communiquer avec vos fournisseurs et passer en revue les dommages matériels de votre propriété. N'oubliez pas de vérifier :

- la présence de fuites ou de bris dans la tuyauterie, les canalisations de gaz et les vieux tuyaux des gicleurs. Fermez immédiatement tout système dont le fonctionnement est compromis;
- la présence de fuites ou de déversements de matières dangereuses. Communiquez avec les autorités locales d'intervention d'urgence en cas de fuite ou de déversement.
- Si votre propriété n'est pas sûre, n'y pénétrez pas. Appelez immédiatement votre courtier et votre assureur afin d'entreprendre le processus de réclamation.

## Communiquez avec votre assureur

Si votre entreprise a subi des dommages ou perdu des heures de travail, ouvrez un dossier d'indemnisation auprès de votre compagnie d'assurance en collaboration avec votre courtier. Les experts en sinistres peuvent être très occupés après un événement majeur tel qu'un tremblement de terre, alors si vous figurez assez tôt sur leur liste, vous ferez progresser la reprise de vos activités.

\*Saviez-vous que vous pouvez faire contribuer vos employés à la reprise de vos activités? Donnez du travail à vos employés compétents. Ils représentent l'actif le plus précieux de votre entreprise et ils aideront en plus votre entreprise à se remettre sur pied plus rapidement. Pendant ce processus, gardez leur rémunération à part et soumettez-la avec votre demande de règlement.

## Soyez organisé

Passer en revue votre plan de continuité et réunissez votre équipe de direction afin d'activer chaque élément de ce plan. Faites connaître votre plan à vos employés et déterminez ce qu'ils peuvent faire pour contribuer à la reprise des activités. En comptant ainsi sur votre équipe, vous incitez vos meilleurs employés à demeurer engagés dans le processus et vous réduirez leur anxiété relativement à la perte de travail ou de salaire.

\*Établissez des points de contrôle et des étapes jalons afin de garder vos efforts de reprise sur la bonne voie!

## Communiquez

La communication avec les employés, les clients et les fournisseurs est souvent un facteur important qui contribue à une reprise harmonieuse des activités. Si vous avez un doute, informez les personnes importantes de vos plans et de toute nouvelle récente; la transparence vous permettra d'établir et d'entretenir la confiance dont vous avez besoin pour reprendre vos activités!

## Mettez votre plan à jour

Pendant que la poussière retombe, notez les modifications à apporter à vos plans d'intervention et antisinistre. Il peut être difficile de tout prévoir, alors les notes prises durant ou peu après votre processus de reprise vous permettront d'être mieux préparé si jamais un tel événement se reproduit. Pour en savoir plus sur la façon d'élaborer vos plans, veuillez lire nos conseils sur le plan d'intervention en prévision d'une catastrophe et sur la planification d'urgence.

